

Depuis janvier 2021, les entreprises sont tenues de transmettre à l'ECHA des informations sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) présentes dans les articles lorsque leur concentration dépasse 0,1 % en masse. La mise en œuvre de cette obligation nécessite une utilisation sécurisée de la base de données SCIP, la structuration des hiérarchies d'articles et un transfert de données cohérent.

Bien que la suppression de la base de données SCIP fasse l'objet de discussions au niveau européen dans le cadre des directives omnibus, tant qu'il n'y a pas de modification officielle, l'obligation de déclarer les produits contenant des SVHC reste en vigueur. Le non-respect de cette obligation peut toujours entraîner des amendes élevées.

Ce séminaire explique de manière pratique comment créer, valider et soumettre des déclarations SCIP, de la collecte des données à l'utilisation d'interfaces automatisées.

>> OBJECTIFS

Vous apprendrez à créer et à mettre à jour de manière autonome des déclarations SCIP, que ce soit manuellement ou de manière automatisée via des interfaces. Vous comprendrez la structure de la base de données de l'ECHA et saurez comment les données sont préparées et reliées entre elles. Vous serez en mesure de configurer correctement le compte ECHA ainsi que la communication technique (S2S). À l'issue de la formation, vous serez en mesure de créer, de vérifier et de maintenir à jour des notifications SCIP complètes de manière efficace.

Votre avantage : En effectuant des déclarations conformes, les entreprises respectent les exigences légales et réduisent le risque d'amendes, d'interdictions de commercialisation ou de problèmes de responsabilité. De plus, elles améliorent leurs perspectives commerciales au sein de l'UE, car de nombreux partenaires commerciaux (en particulier les grands fabricants et distributeurs) exigent désormais des données complètes sur les substances. La conformité SCIP devient ainsi souvent une condition préalable pour pouvoir rester dans la chaîne d'approvisionnement. De plus, les entreprises démontrent ainsi qu'elles gèrent les produits chimiques de manière responsable, ce qui renforce non seulement leur image de marque et, par conséquent, la confiance des clients et des investisseurs, mais améliore également leurs notations ESG et de durabilité.

>> REMARQUE

Cette formation fait partie du parcours de certification « Material Compliance Officer » (PersCert TÜV).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.imds-professional.com/en/material-compliance-certification-course-perscert-tuv/>

>> CONTENU DU SÉMINAIRE

Introduction et contexte juridique

- Objectif et importance de la base de données SCIP
- Obligation de déclaration pour les teneurs en SVHC supérieures à 0,1 % en masse dans les articles
- Aperçu des entreprises soumises à l'obligation de déclaration et des exceptions

Structure et organisation de la base de données SCIP

- Structure de base et champs de données essentiels de la base de données de l'ECHA
- Structure des hiérarchies d'articles
- Création et gestion des UUID SCIP
- Création d'un compte d'entreprise auprès de l'ECHA
- Rôles des utilisateurs, gestion des droits et structures organisationnelles

Traitement des données au sein de l'entreprise

- Identification des informations pertinentes sur les SVHC dans la chaîne d'approvisionnement
- Utilisation des sources de données existantes (par exemple, IMDS, CDX, systèmes internes)
- Exigences minimales relatives aux données des fournisseurs et contrôle de plausibilité
- Évaluation des composants et des matériaux
- Sources d'erreurs courantes lors de la collecte et du traitement des données

Création et soumission des notifications SCIP

- Création étape par étape d'une notification sur le portail de soumission SCIP de l'ECHA
- Définition de la structure de l'article (article → sous-ensemble → produit fini)
- Saisie des informations requises
- Validation, soumission et confirmation de la notification
- Suivi et gestion des notifications soumises

Transfert automatisé des données et interfaces

- Principes de base de la connexion « système à système » (S2S)
- Conditions préalables
- Génération et gestion de la clé S2S
- Structure et logique du format SCIP-XML
- Importation et exportation de données depuis IMDS, CDX ou des systèmes internes
- Reprise des identifiants SCIP existants à partir de déclarations antérieures
- Synchronisation en cas de modifications des matériaux ou des SVHC

Maintenance et mise à jour des déclarations existantes

- Procédure à suivre en cas de nouveaux ajouts de SVHC à la liste des substances candidates
- Modifications apportées aux produits, matériaux ou fournisseurs
- Réutilisation des identifiants SCIP-UUID existants
- Documentation des mises à jour et contrôle de cohérence

Exemples pratiques et études de cas

- Exemple : création d'une déclaration complète
- Application de la logique de déclaration à un assemblage réel
- Erreurs de validation typiques et solutions
- Analyse commune de cas pratiques issus de différents secteurs

Pratique et développements futurs

- Évolutions techniques de la plateforme ECHA et de l'interface S2S
- Lien avec les futures initiatives de l'UE en matière de données
- Importance des données SCIP pour la transparence, le recyclage et l'évaluation des produits



Méthode d'enseignement

Conférence avec démonstration,
questions-réponses



Durée

180 min. (3 heures)



Max. nombre de participants

14

>> PUBLIC CIBLE

Les spécialistes et cadres des domaines de la conformité des matériaux, de la gestion environnementale, de la qualité, des achats et du développement, qui sont chargés, au niveau opérationnel, de rédiger, de vérifier ou de coordonner les déclarations SCIP.

>> EXIGENCES PERSONNELLES

Il est recommandé de suivre le séminaire « Comprendre SCIP : Le fondement théorique (6180) » à titre de préparation technique. De plus, des connaissances de base sur REACH et la communication relative aux SVHC sont utiles, acquises par exemple lors du séminaire « REACH et les réglementations internationales sur les substances (6150) » – ou des connaissances équivalentes issues de votre expérience professionnelle.

Une expérience des systèmes de gestion des données sur les matériaux (par exemple IMDS ou CDX) est un atout.

>> DOCUMENTS

Vous recevrez la présentation utilisée pendant la formation au format PDF.

>> CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Un certificat de participation personnel vous sera remis.

>> SÉMINAIRE PUBLIC

Vous trouverez les dates et tarifs actuels sur notre site :

www.imds-professional.com

>> SÉMINAIRE EXCLUSIF

Cette formation peut également être proposée en exclusivité (webinaire ou présentiel).

Votre avantage : vous choisissez le lieu, la date et le nombre de participants, et vous pouvez adapter les contenus à vos besoins.